

Déclaration intersyndicale CFDT - CGT- FAFPT - FO - FSU - UNSA

CHSCT du vendredi 13 novembre 2020

Monsieur le Président,

Il est assez rare que consécutivement deux instances représentatives des personnels de la Région vous alertent sur le même sujet. C'est pourtant le cas aujourd'hui, 13 novembre 2020, où le CHSCT central prend le relai du CT du 6 novembre pour attirer votre attention sur la situation de l'ensemble des agents de la Nouvelle Aquitaine. Le fait que cela se fasse également en intersyndicale vise à vous démontrer à quel point ce souci est partagé.

Lors du CT, nos collègues ont fortement insisté sur la nécessité de renforcer les équipes d'agents de lycées face au développement de la pandémie de la COVID 19. Le CHSCT central s'associe donc à cette demande en termes de moyens.

Cependant, le CHSCT doit aussi jouer son rôle d'instance de prévention auprès de notre collectivité. C'est pourquoi, nous souhaitons aborder plusieurs autres aspects de cette « crise » en termes de prévention :

- Tout d'abord, comme nous pouvons craindre que cette pandémie dure encore plusieurs mois dans des intensités différentes que nul ne peut caractériser aujourd'hui, il nous apparaît qu'en milieu scolaire, une action spécifique doit être menée auprès des lycéens pour que ceux-ci participent au « combat » contre l'extension de cette maladie. Ceci ne devrait pas être difficile car l'actualité, y compris régionale, nous montre combien ces lycéens eux-mêmes ont le souci de se protéger et donc de protéger les autres. Il suffit d'observer les manifestations amorcées depuis certains établissements, notamment de LIMOGES ou de La ROCHELLE. Ceci ne devrait pas être difficile car notre collectivité a développé tellement de politiques en faveur des jeunes qu'elle a aujourd'hui tous les instruments pour les cibler particulièrement et les amener à encore mieux respecter les gestes barrières. Il vous appartient bien-sûr de trouver les meilleurs de ces instruments pour atteindre cet objectif déterminant.
Nous sommes parfaitement conscients que bon nombre de proviseurs travaillent en ce sens et que ce sont eux qui sont en première ligne. Mais nous pouvons également développer devant vous de nombreux exemples où le respect de ces gestes barrières n'est pas suffisamment suivi que ce soit à l'intérieur ou à la sortie des établissements. A l'instar de la déclaration du CT, nous ne sommes pas pleinement convaincus que les dernières décisions du ministre de l'Education allègent vraiment la situation.
- Le CHSCT souhaiterait insister sur la prise en compte de l'aspect de plus en plus anxiogène de la situation vécue par les agents de lycées et ceux qui sont amenés à y intervenir (RJ, e.ANNA , techniciens restauration entre autres). A chaque fois que

nous sommes interpellés par un établissement, nous découvrons assez vite que c'est surtout par manque de concertation que ce sentiment se développe. Sachant que vous avez des réunions régulières avec les autorités académiques, le CHSCT souhaiterait que notre collectivité insiste sur ce point essentiel auprès d'elles. un rappel à tous les proviseurs sur l'obligation et la nécessité d'appliquer le protocole de nettoyage instauré par le Conseil Régional nous paraît nécessaire. Cela éviterait de se retrouver avec des équipes qui risquent à tout instant de faire valoir leur droit de retrait. Anticipant sans doute votre réponse, nous ne croyons pas que le phénomène soit marginal car nombreux sont les agents qui emploient le mot « peur » pour décrire leur situation psychologique.

De même, il nous apparaît que la campagne de recensement des personnes en situation de vulnérabilité ouverte ces derniers temps mérite un suivi et un rappel particulier pour les agents de lycées qui n'ont, aujourd'hui, peut-être pas le même niveau d'information que leurs collègues des sièges.

Enfin, concernant ce chapitre, nous aimerions savoir dans quelle mesure et sur quels moyens nos collègues agents des lycées pourraient bénéficier des tests dont l'usage se profile pour la communauté éducative dans chaque établissement d'enseignement

- Pour ce qui est de la situation dans les sièges, même si aujourd'hui l'essentiel de nos collègues sont en télétravail, nous pensons qu'il convient de rappeler à toutes et à tous, l'importance du respect des mesures barrière dans les bureaux comme dans les axes de circulation. Le fait que les agents du siège se sentiraient globalement moins à risque que les agents des lycées face à ce virus interroge. Une nouvelle sensibilisation des agents est nécessaire : le respect des gestes barrières c'est pour se protéger ET protéger les autres.
- Enfin, le gouvernement fait à nouveau jouer au télétravail un rôle de « protection » des salariés vis-à-vis de la Covid 19. Ainsi à l'avenir il faudra bien ouvrir la discussion sur le caractère de prévention que peut recouvrir ce système de travail, mais aujourd'hui c'est le mal-être de certaines catégories des personnels qu'il s'agit de prendre en compte surtout quand elles ne peuvent pas en bénéficier comme les autres. Qu'en est-il vraiment pour les RJ, pour les équipes mobiles ? L'incertitude vécue par ces collègues est compréhensible et il nous apparaît qu'une communication particulière et éclairante sur ce sujet est nécessaire en leur ouvrant ce droit à protection aussi largement que possible. Car telle est aujourd'hui la norme.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de l'ensemble de ces remarques et de ces propositions.